

**Schéma directeur cyclable**  
Projet de résorption des discontinuités cyclables  
entre Magné, Bessines et Niort

**Concertation publique – 14 juin / 15 juillet 2024**

# Des objectifs ambitieux pour le développement des mobilités alternatives

En septembre 2022, l'Etat a lancé le **Plan vélo et marche 2023-2027** afin de redoubler d'effort et définitivement inscrire le vélo dans le quotidien de tous les Français. L'un des principaux objectifs est de **développer un réseau cyclable adapté et sécurisé** afin d'atteindre 80 000 km d'aménagements cyclables en 2027 et 100 000 en 2030.

Au niveau local, **le vélo est également un objectif des principaux documents de planification territoriale de Niort Agglo** :

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) vise à **promouvoir les mobilités durables** et l'intermodalité,
- La fiche 2.1 du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) s'est donnée pour objectif d'« **aménager un territoire accessible au vélo** »,
- Le Plan local d'urbanisme intercommunal et déplacement (PLUi-D) dont l'objectif 3.3 de l'axe 3 vise à **proposer des axes cyclables hiérarchisés, structurants et performants**.

Sur la base de ces documents cadres, Niort Agglo a adopté le 27 mars 2023 son Schéma directeur cyclable qui vise l'ouverture de 450km d'itinéraires cyclables par la **création de 190km d'infrastructures cyclables nouvelles**.

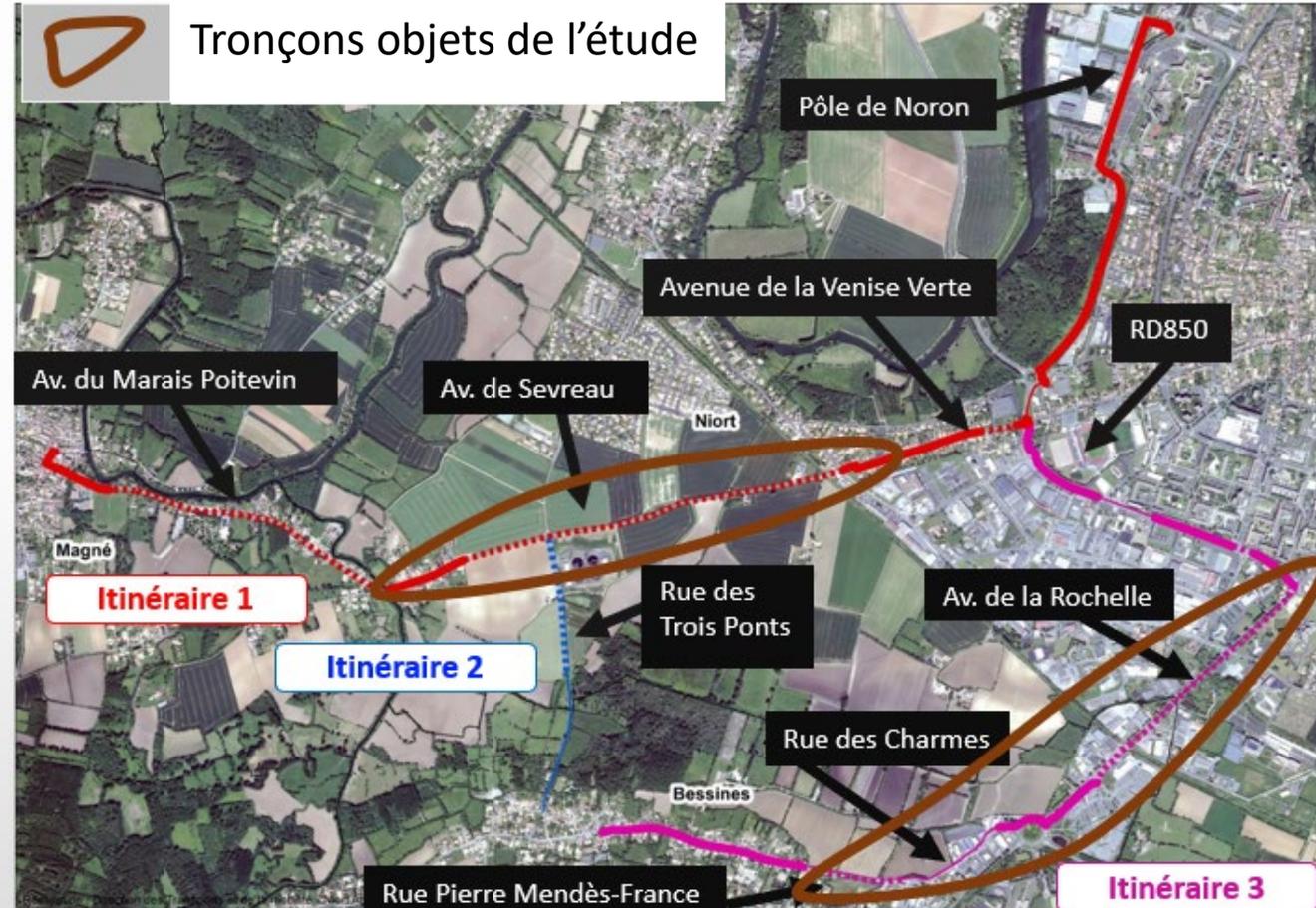
Lors du même Conseil d'Agglomération, les élus communautaires se sont positionnés pour le lancement d'une **première étude de maîtrise d'œuvre pour la résorption de discontinuités cyclables entre Magné, Bessines et Niort**. Cette opération, évaluée à **2,6 millions d'euros HT**, fait l'objet d'un **soutien financier de l'Etat** de 883 000€ au titre de l'appel à projets Fonds mobilités cyclables.

# Le périmètre de l'opération

L'opération vise la résorption des **principales discontinuités cyclables** du secteur que sont l'avenue de Sevreau (Niort), la rue Pierre-Mendès France (Bessines), l'avenue de la Rochelle (Bessines/Niort).

Elle a pour objectif principal de :

- **Développer les mobilités actives au quotidien**, par l'amélioration de la desserte de grandes zones d'emploi, d'études et de loisirs :
  - Les zones d'activités économiques de **Noron** (3000 emplois, siège du Pôle universitaire et du Parc des expositions), de **Saint-Liguaire** (4000 emplois, équipements sportifs, lycée), des **Portes du Marais** (1700 emplois et nombreux commerces),
  - Le **centre-ville de Niort** qui concentre l'offre de commerces et de services du territoire ainsi qu'environ 12 000 emplois,
- Relier les communes du marais les plus proches de Niort au cœur d'agglomération : **Magné** (2656 habitants en 2016) et **Bessines** (1 659 habitants en 2016).



# Les objectifs d'aménagements

- Les voies ciblées supportent un trafic automobile important :

 **Avenue de Sevreau (1600m)** : environ 10 000 véhicules/jour, limite de vitesse entre 70km/h et 80km/h (selon les tronçons),

 **Rue Pierre Mendès-France (420m)** : 4 000 véhicules/jour, limite de vitesse à 30 km/h,

 **Avenue de la Rochelle (920m)** : entre 10 000 et 20 000 véhicules/jour, limite de vitesse à 50 km/h.

- Au regard des recommandations nationales, **la mise en place d'une infrastructure dédiée aux cyclistes est indispensable pour assurer leur sécurité** (cf. tableau ci-joint),

- Le principe général envisagé est donc **de créer des voies exclusivement réservées à l'usage des vélos et des piétons** (exemple photo ci-contre) sur l'ensemble des voies concernées.

V85 VITESSE LIMITE RÉELLEMENT PRATIQUÉE	TRAFIC MOTORISÉ EN UNITÉS DE VÉHICULE PARTICULIER PAR JOUR (DANS LES DEUX SENS)	DÉBIT CYCLISTE SOUHAITÉ (EN NOMBRE DE VÉLOS PAR JOUR)		
		RÉSEAU CYCLABLE SECONDAIRE (TRAFIC INFÉRIEUR À 750 CYCLISTES/JOUR)	RÉSEAU CYCLABLE PRINCIPAL (TRAFIC COMPRIS ENTRE 500 ET 3000 CYCLISTES/JOUR)	RÉSEAU CYCLABLE À HAUT NIVEAU DE SERVICE (TRAFIC >2000 CYCLISTES/JOUR)
30 KM/H OU MOINS	< 2000	Trafic mixte	Vélorue ou trafic mixte	Vélorue ou piste cyclable
	2000 À 4000		Bande cyclable ou trafic mixte	
50 KM/H	> 4000	Piste ou bande cyclable		
	< 1500	Trafic mixte		
	1500 À 6000	Piste ou bande cyclable		
70/80 KM/H	> 6000	Piste cyclable		
	< 1000	Trafic mixte	Piste cyclable/voie verte/bande cyclable/bande dérasée de droite	Piste cyclable
	1000 À 4000	Piste cyclable/voie verte/bande cyclable/bande dérasée de droite	Piste cyclable ou voie verte	

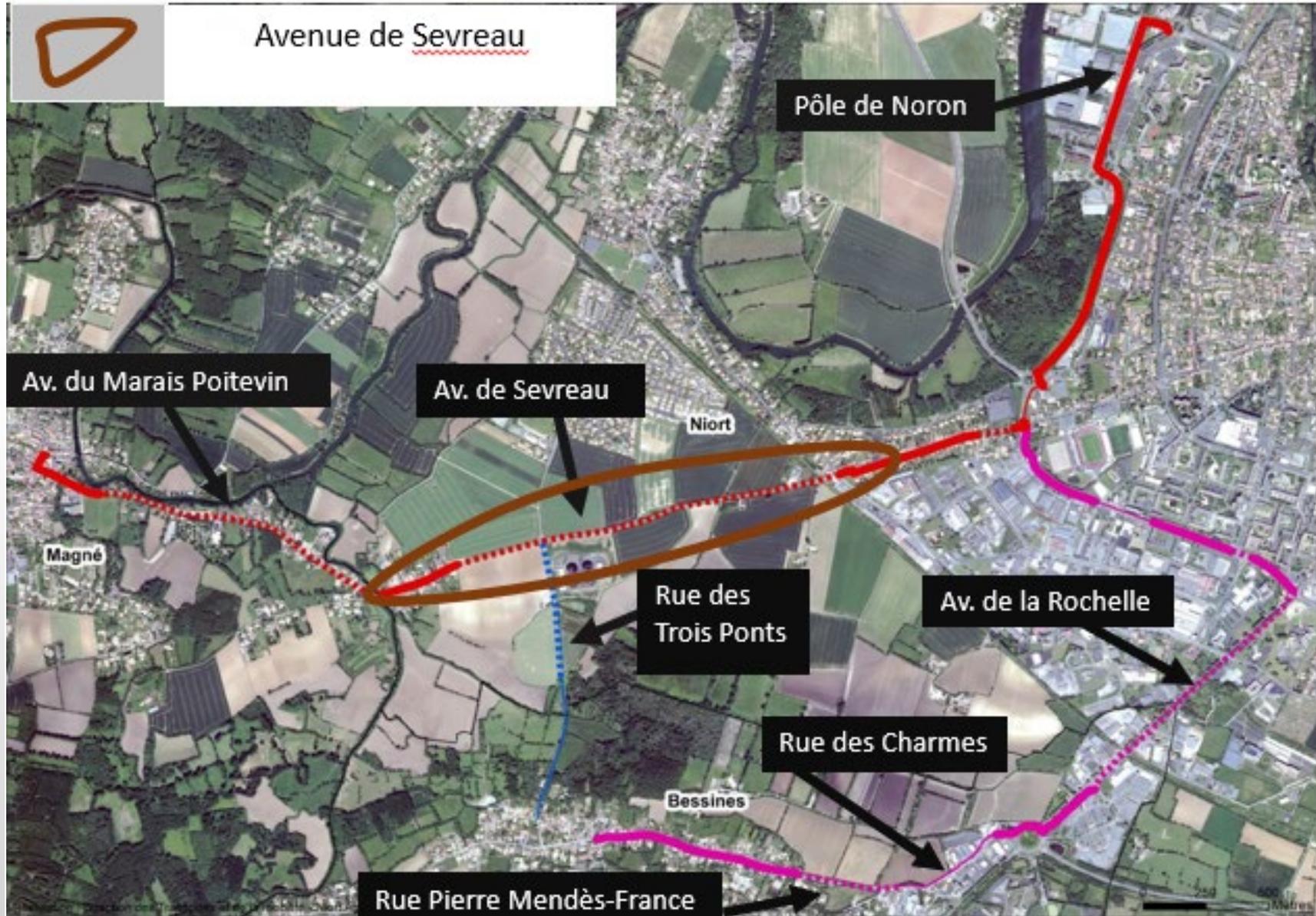
Tableau d'aide à la décision CEREMA



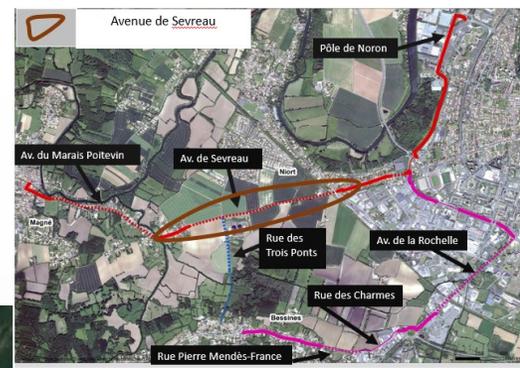
Exemple de voie verte sur la commune de Vouneuil-sous-Biard – Grand Poitiers (86)

# LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT PAR VOIES

# Avenue de Sevreau



# Situation



# Les objectifs d'aménagement



- **Assurer une continuité cyclable sécurisée** entre le bourg de Sevreau et l'entrée de la zone urbanisée de Niort par la création d'une voie dédiée,
- Assurer l'insertion de l'aménagement en cohérence avec son environnement par la prise en compte des orientations paysagères particulières du secteur :
  - Plantation d'arbres têtards afin d'affirmer l'identité du Marais Poitevin,
  - Création d'une nouvelle haie afin de renforcer l'aspect bucolique des lieux,
- Assurer la transition entre espaces urbanisés et périurbains au carrefour avec l'avenue de l'Espérance.

# Assurer les continuités au nord et au sud du giratoire



***Continuité nord vers ch. De la Clie***

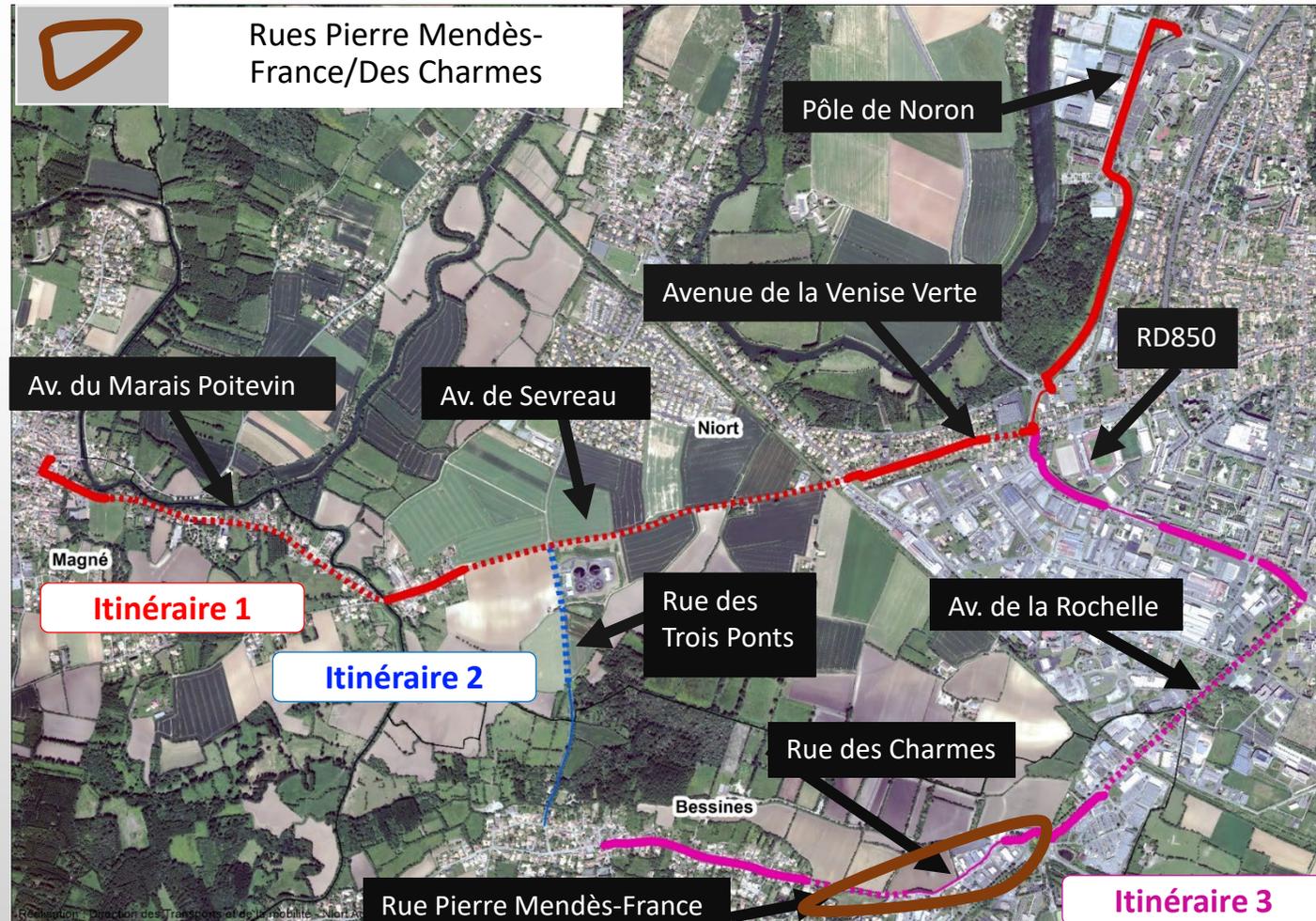
- Faciliter la traversée de la route départementale,
- Assurer la liaison vers quartier de Saint-Liguaire,
- Assurer la liaison vers la rue des Trois Ponts.



***Continuité sud vers station épuration***



# Rue Pierre Mendès-France/ rue des Charmes





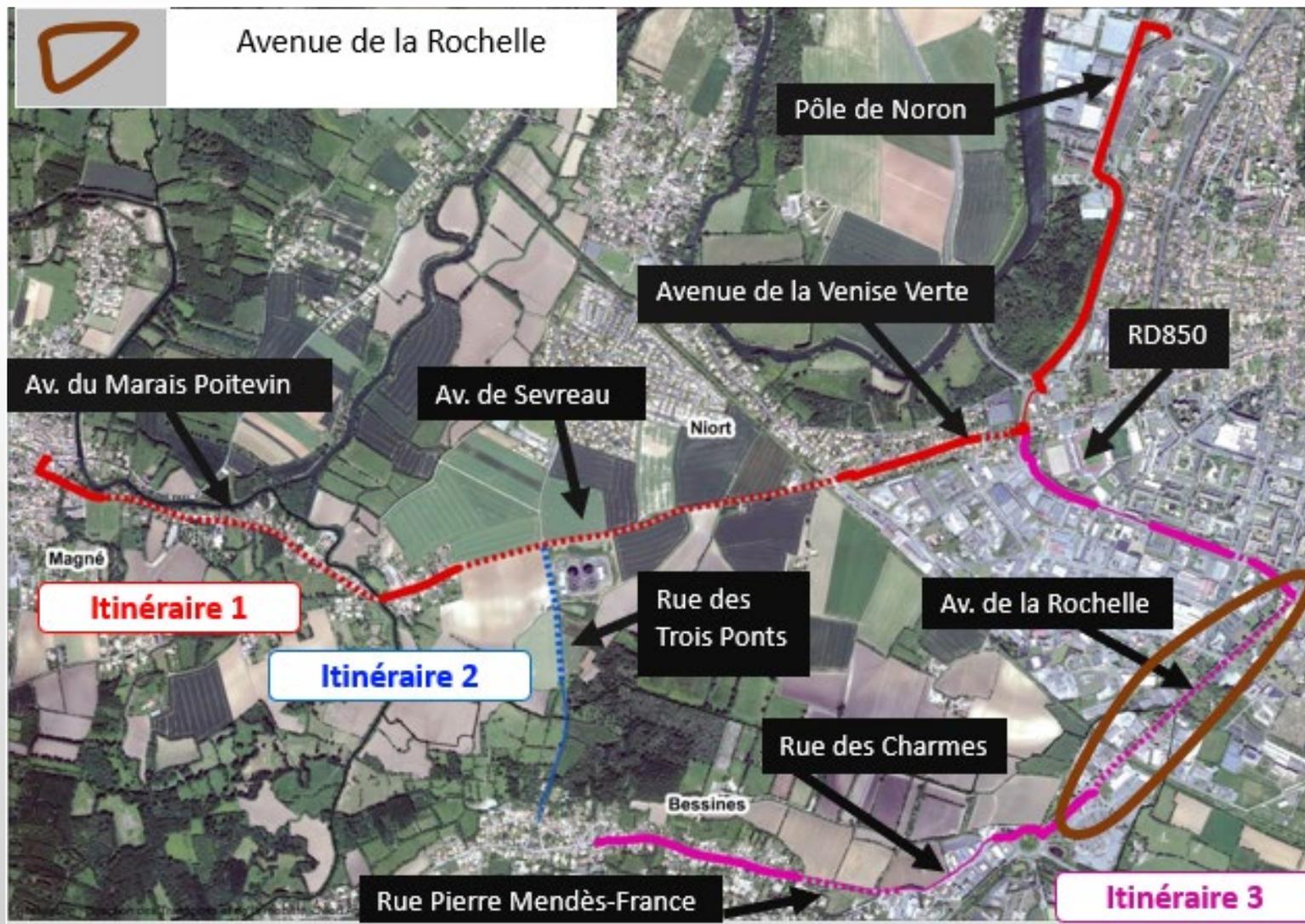
# Les objectifs d'aménagement



- **Créer une continuité cyclable jusqu'à l'entrée de la zone urbanisée** du bourg de Bessines par la réalisation d'une **voie verte au sud** de la rue Pierre Mendès-France,
- **Réaliser ponctuellement un platelage bois** pour éviter d'impacter la zone humide existante.
- **Améliorer le revêtement et assurer une largeur optimale** sur la voie verte existante rue des Charmes.



# Avenue de la Rochelle

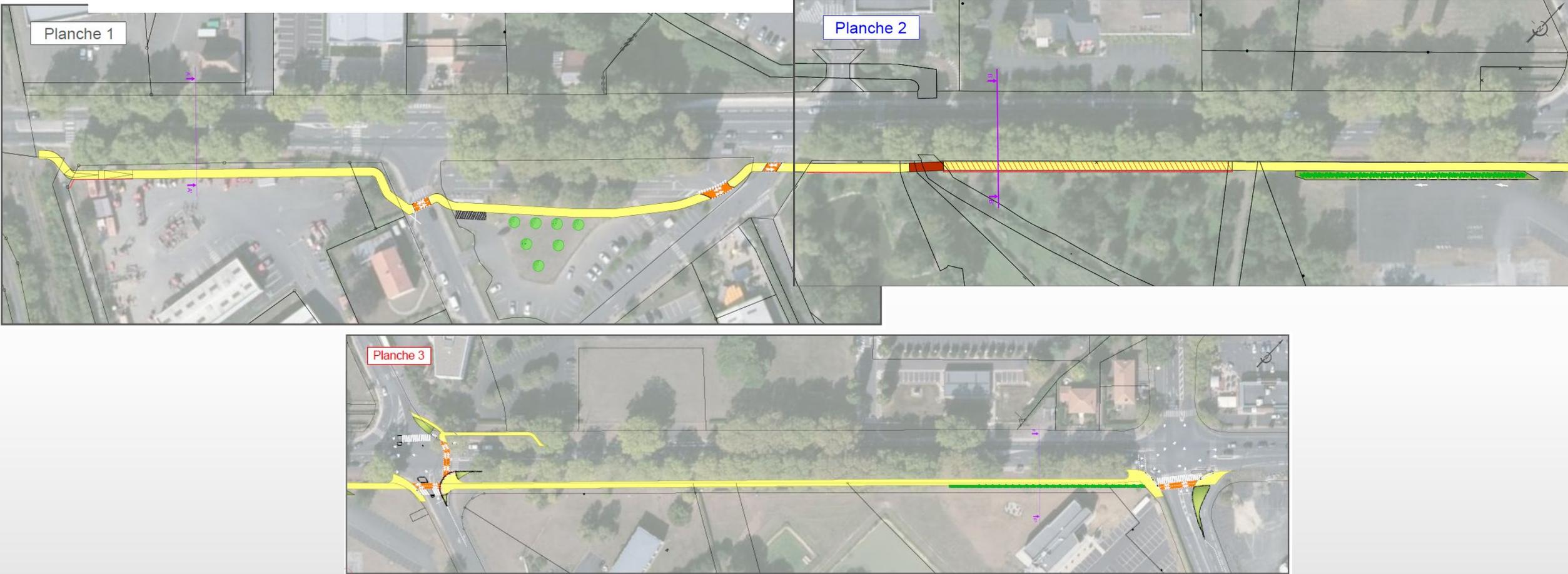


# Situation



ta  
ation d

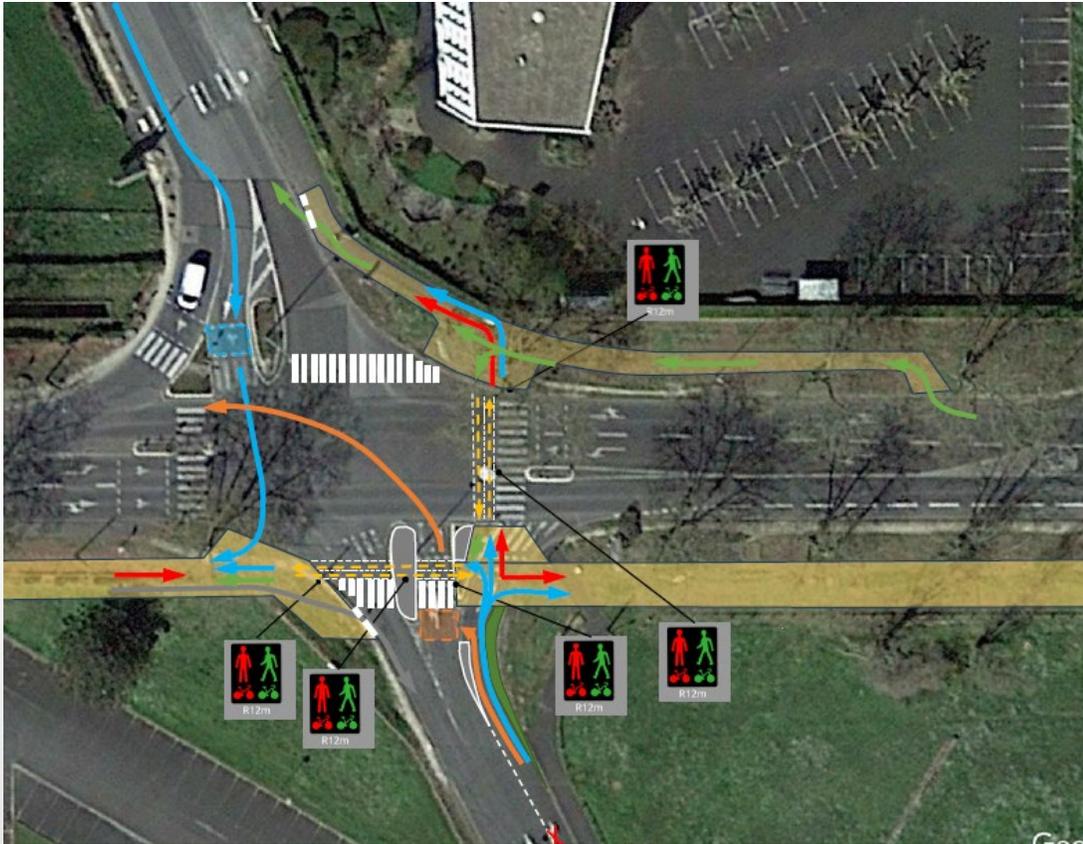
# Les objectifs d'aménagement



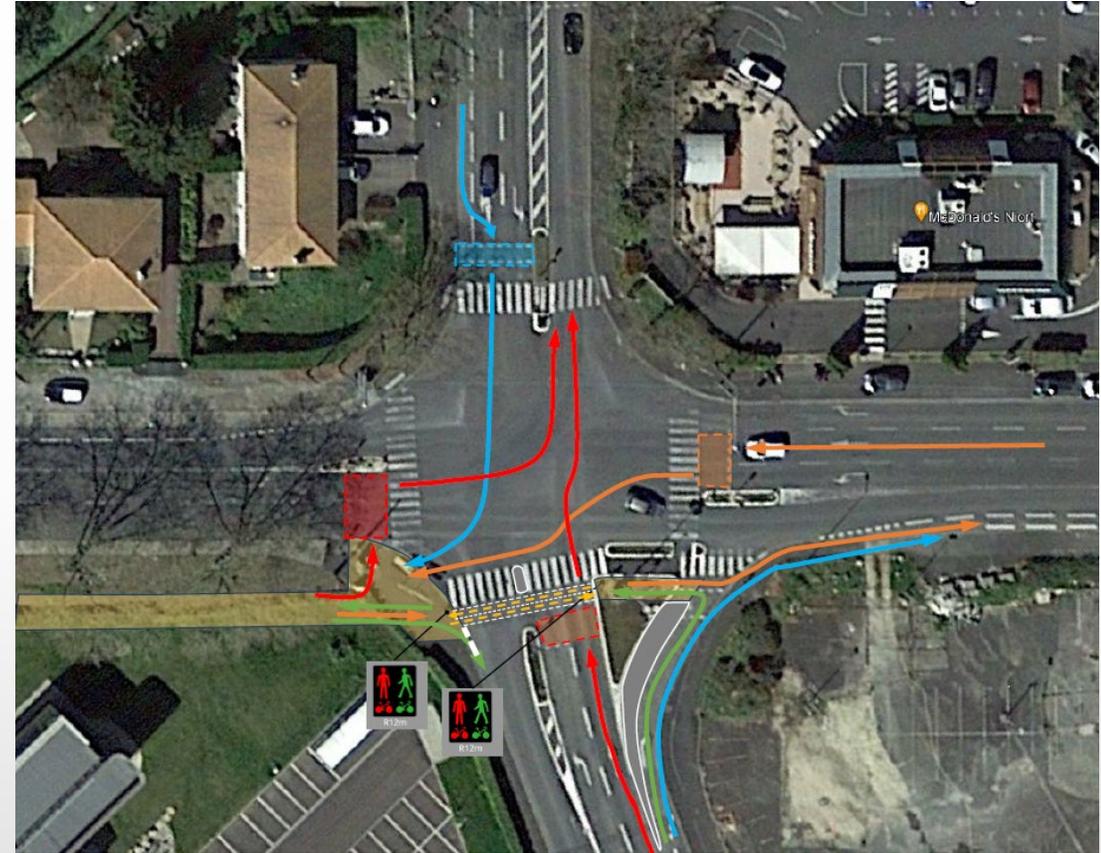
- Assurer la sécurité des cycles sur une voie à forte circulation par la création d'une **voie dédiée** à l'écart de la circulation automobile,
- **Créer une passerelle** pour assurer la traversée du Romagné et la continuité de l'aménagement,
- **Faciliter les traversées** de carrefours en assurant la sécurité des usagers.

# Les objectifs de réaménagement des carrefours

Carrefour Pied de Fond/J. Vandier



Carrefour Tardy/Sellier



- Créer des traversées piétons/cycles confortables et sécurisées,
- **Affirmer la présence des cyclistes** par des sas vélo visibles et du marquage sur chaussée.

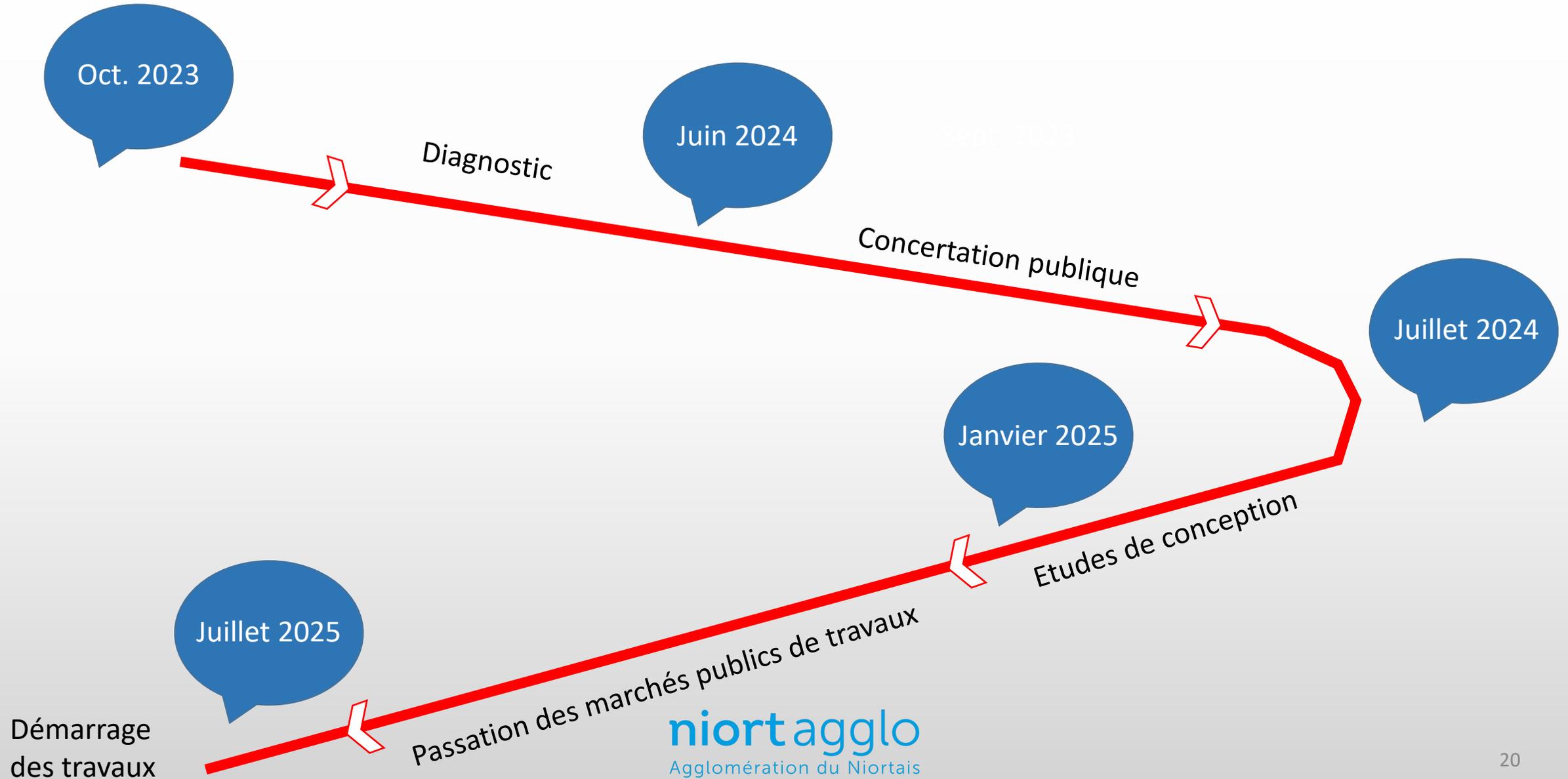
# Foncier

- La réalisation de ce programme suppose l'acquisition de bandes foncières de 3 à 9m de large, le long des voies concernées, en complément des parcelles appartenant déjà aux communes,
- Des négociations foncières sont en cours depuis début octobre 2023, notamment par le biais de la SAFER qui accompagne Niort Agglo auprès des propriétaires/exploitants agricoles.

# Etudes environnementales

- Afin de tenir compte du contexte réglementaire du projet (particulièrement dans la partie du site classé du Marais Poitevin) et afin d'évaluer au mieux son impact potentiel sur l'environnement, des études sont en cours depuis début 2024 :
  - La réalisation d'un inventaire faune/flore,
  - La réalisation d'un diagnostic pédologique,
  - La réalisation d'un diagnostic zone humide.

# Planning prévisionnel



**Niort Agglo**  
**Direction Transports et mobilités**  
05-17-38-81-10  
Transports@agglo-niort.fr